

Campagne de bourses lycée 2022 – 2023

Les demandes de bourses lycée s'effectuent au collège, en classe de troisième, la demande se fait en une fois pour toute la scolarité au lycée ;

Toutefois, si votre situation a changé vous pouvez déposer un dossier de demande de bourses ;

La période de demande de bourses de lycée pour la rentrée 2022, des élèves NON boursiers est ouverte

Quand ?

Du 30 mai 2022 au 06 juillet 2022 (inclus)

Et

Du 1^{er} septembre 2022 au 20 octobre 2022 (inclus)

Comment ?

Pour la demande papier : en utilisant le formulaire de demande de bourse

Pour la demande en ligne : en se connectant à Scolarité Service avec votre compte

ÉduConnect ou avec



teleservices.education.gouv.fr

Les indispensables pour la demande

- 1. votre numéro fiscal** (tout document mentionnant votre numéro fiscal et celui de votre concubin éventuel)
- 2. vos codes d'accès aux téléservices** (l'identifiant et le mot de passe de votre compte ÉduConnect ou vos codes pour vous connecter via FranceConnect)
- 3. votre adresse de messagerie électronique valide.**

Retrouvez toutes les informations sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee